

379w7



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séances des 25 juin
et 3 juillet 1995.

N° D 95/04

AD2/207

Séance du 25 juin 1995

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

Séances des 25 juin
et 3 juillet 1995

N° D 95/04

	SOMMAIRE	Pages
Mme BARONNE DE BOURBON	1	1
Mme DE BOURBON	2	2
Mme DE BOURBON	3	3
Mme DE BOURBON	4	4
Mme DE BOURBON	5	5
Mme DE BOURBON	6	6
Mme DE BOURBON	7	7
Mme DE BOURBON	8	8
Mme DE BOURBON	9	9
Mme DE BOURBON	10	10
Mme DE BOURBON	11	11
Mme DE BOURBON	12	12
Mme DE BOURBON	13	13
Mme DE BOURBON	14	14
Mme DE BOURBON	15	15
Mme DE BOURBON	16	16
Mme DE BOURBON	17	17
Mme DE BOURBON	18	18
Mme DE BOURBON	19	19
Mme DE BOURBON	20	20
Mme DE BOURBON	21	21
Mme DE BOURBON	22	22
Mme DE BOURBON	23	23
Mme DE BOURBON	24	24
Mme DE BOURBON	25	25
Mme DE BOURBON	26	26
Mme DE BOURBON	27	27
Mme DE BOURBON	28	28
Mme DE BOURBON	29	29
Mme DE BOURBON	30	30
Mme DE BOURBON	31	31
Mme DE BOURBON	32	32
Mme DE BOURBON	33	33
Mme DE BOURBON	34	34
Mme DE BOURBON	35	35
Mme DE BOURBON	36	36
Mme DE BOURBON	37	37
Mme DE BOURBON	38	38
Mme DE BOURBON	39	39
Mme DE BOURBON	40	40
Mme DE BOURBON	41	41
Mme DE BOURBON	42	42
Mme DE BOURBON	43	43
Mme DE BOURBON	44	44
Mme DE BOURBON	45	45
Mme DE BOURBON	46	46
Mme DE BOURBON	47	47
Mme DE BOURBON	48	48
Mme DE BOURBON	49	49
Mme DE BOURBON	50	50
Mme DE BOURBON	51	51
Mme DE BOURBON	52	52
Mme DE BOURBON	53	53
Mme DE BOURBON	54	54
Mme DE BOURBON	55	55
Mme DE BOURBON	56	56
Mme DE BOURBON	57	57
Mme DE BOURBON	58	58
Mme DE BOURBON	59	59
Mme DE BOURBON	60	60
Mme DE BOURBON	61	61
Mme DE BOURBON	62	62
Mme DE BOURBON	63	63
Mme DE BOURBON	64	64
Mme DE BOURBON	65	65
Mme DE BOURBON	66	66
Mme DE BOURBON	67	67
Mme DE BOURBON	68	68
Mme DE BOURBON	69	69
Mme DE BOURBON	70	70
Mme DE BOURBON	71	71
Mme DE BOURBON	72	72
Mme DE BOURBON	73	73
Mme DE BOURBON	74	74
Mme DE BOURBON	75	75
Mme DE BOURBON	76	76
Mme DE BOURBON	77	77
Mme DE BOURBON	78	78
Mme DE BOURBON	79	79
Mme DE BOURBON	80	80
Mme DE BOURBON	81	81
Mme DE BOURBON	82	82
Mme DE BOURBON	83	83
Mme DE BOURBON	84	84
Mme DE BOURBON	85	85
Mme DE BOURBON	86	86
Mme DE BOURBON	87	87
Mme DE BOURBON	88	88
Mme DE BOURBON	89	89
Mme DE BOURBON	90	90
Mme DE BOURBON	91	91
Mme DE BOURBON	92	92
Mme DE BOURBON	93	93
Mme DE BOURBON	94	94
Mme DE BOURBON	95	95
Mme DE BOURBON	96	96
Mme DE BOURBON	97	97
Mme DE BOURBON	98	98
Mme DE BOURBON	99	99
Mme DE BOURBON	100	100

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3
- Délibérations	4 à 6

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 19 juin 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, DE SAINTIGNON, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, M. MARCHAND, Mme MATTIGHELLO, MM. MAUROY, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etait excusé : M. MORTREUX (pouvoir).

ESTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

Pages

- 95/406 - Détermination du nombre des Adjoints au Maire. 4
- 95/408 - Procédure des arrêtés « Décisions du Maire » suivant les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Délégation accordée au Maire. 5
- 95/409 - Fonctions municipales - Honorariat - Voeu. 6

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 1995

N° 95/406

OBJET

Détermination du nombre
des Adjoints au Maire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'article L.122-2 du Code des Communes dispose que les « Conseils Municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ». Cet effectif, fixé en fonction du chiffre de la population, en application de l'article L.121-2 du Code des Communes s'élève pour Lille à 59.

Le nombre maximum des Adjoints à désigner par notre Assemblée Communale est donc de dix-sept ainsi que le confirme l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais, Préfet du Nord, en date du 18 mai 1995.

En raison du nombre et de la diversité des fonctions municipales dans notre Ville, il apparaît opportun d'user au maximum des possibilités offertes par la loi.

Nous vous proposons, en conséquence, de fixer à dix-sept le nombre d'Adjoints au Maire.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 1995

N° 95/408

OBJET

Procédure des arrêtés « Décisions du Maire »
suivant les articles L.122-20 et L.122-21
du Code des Communes
Délégation accordée au Maire

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'article L.122-20 du Code des Communes dispose que « Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat (.../...) » d'un certain nombre d'attributions qui relèvent de l'Assemblée Communale.

Selon l'article L.122-21 du Code, le Maire doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui est confiée. Celles-ci sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Le Conseil Municipal peut mettre fin, à tout moment, à la délégation.

Cette procédure permet une accélération certaine dans l'instruction des affaires. C'est pourquoi il vous est proposé d'accorder délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Secteur Sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Nous vous proposons également d'étendre cette délégation au Premier Adjoint, en cas d'empêchement du Maire, conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article L.122-21 du Code des Communes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
des 21 Régus Réguliers

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 1995

N° 95/409

OBJET

Fonctions municipales
Honorariat - Voeu

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Aux termes du mandat 1989/1995, certains membres du Conseil Municipal qui vont se retirer de la vie municipale active peuvent se voir conférer l'honorariat.

L'article L.122-18 du Code des Communes dispose en effet que «l'honorariat est conféré par le représentant de l'Etat dans le département aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans, dans la même commune ».

Tel est le cas de nos anciens collègues :

Monique BOUCHEZ, Adjoint au Maire de 1971 à 1989 puis Conseiller Municipal de 1989 à 1995.

Pierre BERTRAND, élu Conseiller Municipal en 1977 ; Adjoint au Maire depuis 1983.

André COLIN, Adjoint au Maire depuis 1977.

Hector VIRON, élu Conseiller Municipal en 1959, Adjoint au Maire depuis 1983.

Pierre WINDELS, élu Conseiller Municipal d'Hellemmes en 1959, Adjoint au Maire d'Hellemmes depuis 1969 et Adjoint au Maire de Lille depuis 1977.

et qui, en ayant le souci constant des intérêts des Lilloises et des Lillois, ont administré, avec toutes les qualités, la grande compétence et l'expérience que nous leur reconnaissons, notre Ville, à l'essor et au rayonnement de laquelle ils ont grandement contribué.

Aussi, formulons-nous le voeu que l'honorariat soit conféré à Madame BOUCHEZ et Messieurs BERTRAND, COLIN, VIRON et WINDELS.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

7

Commence le 27 juin 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni à 8 heures 15

sous la Présidence de M. Pierre MAILLET, Maire

Séance du 3 juillet 1995

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	8
- Ordre du jour de la séance	9 et 10
- Délibérations	11 à 53

- 8 -
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

Convoqué le 27 juin 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 juillet 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mme BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes DANGREUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DECOCQ, DEGREVE, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, DE SAINTIGNON, Mmes ESCANDE, FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mme HENAUT, MM. KANNER, LABBEE, LANG, LESERRE, Mme MALLEVILLE, M. MARCHAND, Mme MATTIGHELLO, MM. MAUROY, MUTEZ, PARGNEAUX, RENAR, REUX, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SELLANI, SINAGRA, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Etaient excusés : MM. FALISE, LENGLET, MORTREUX (pouvoir), SAVOYE, SULMAN (pouvoir).

ORDRE DU JOUR

	Pages
95/410 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal.	11
95/411 - Centre Hospitalier Régional - Conseil d'Administration - Désignation des délégués du Conseil Municipal.	16
95/412 - Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	17
95/413 - Crédit Municipal de Lille - Conseil d'Orientation et de Surveillance - Représentation de la Ville.	18
95/414 - Société Anonyme d'Economie Mixte du Lille-Olympique-Sporting-Club - Conseil d'Administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	19
95/415 - Centre International d'Affaires - Société Anonyme d'Economie Mixte - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	20
95/416 - Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais - Désignation des représentants du Conseil Municipal.	21
95/417 - Composition de la Commission d'Appel d'Offres - Désignation des Membres du Conseil Municipal.	22
95/418 - Syndicat Intercommunal Lille-La Madeleine (S.I.L.I.L.A.M.) - Représentation de la Ville au Comité d'Administration.	23
95/419 - Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs - Représentation de la Ville au Comité Syndical.	24
95/420 - Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de terrains d'accueil pour Nomades de Lille et ses environs - Représentation de la Ville au Comité Syndical.	25
95/421 - Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille - Représentation de la Ville au Comité Syndical.	26
95/422 - Syndicat Intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du Centre de Loisirs du « Camp Français » - Représentation de la Ville au Comité Syndical.	27
95/423 - Conseil Communautaire - Désignation des délégués du Conseil Municipal.	28
95/424 - Implantation de la Faculté de Droit à Moulins - Modification du plan de financement.	29

95/425 - Implantation de la Faculté de Droit à Moulins - Aménagement des espaces publics - Demande de subvention.	30
95/426 - Opéra, place du Théâtre - Mise en valeur par la lumière - Marché sur appel d'offres ouvert.	31
95/427 - Exercice de mandats locaux - Indemnités de fonctions - Fixation des taux.	32
95/438 - Motion contre la reprise des essais nucléaires.	36

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

95/428 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention à l'association « Solidarité de Fives-Lille ».	37
95/429 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'Ecole Edouard Herriot - Organisation d'un déplacement culturel - Octroi d'une subvention - Exercice 1995.	38
95/430 - Commune Associée d'Hellemmes - Pionniers de France - Groupe d'Hellemmes - Organisation d'un camp national de vacances - Octroi d'une subvention - Exercice 1995.	39

FINANCES

95/431 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1995 - Décision modificative n° 3.	40
95/432 - Crédit Municipal de Lille - Exonération de la Taxe Professionnelle - Renonciation.	41
95/433 - Budgets primitif et supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1995.	42

DECENTRALISATION

95/434 - Quartier du Vieux-Lille - Versement du solde de l'aide financière à l'Association Monac 1 pour la réalisation et la diffusion de la deuxième série vidéo « Voisins-chroniques du Vieux-Lille ».	50
--	----

DEVELOPPEMENT CULTUREL

95/435 - Musée des Beaux-Arts - Avenant à la convention du 2 octobre 1987 concernant le dépôt de Plans en Relief classés Monuments Historiques.	51
95/436 - Monuments Historiques - Palais RIHOUR - Expertise de la stabilité - Restauration des vitraux.	52
95/437 - Monuments Historiques - Eglise St-Maurice - Travaux chevet et massif occidental.	53

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995
N° 95/410

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.122-20
et L. 122-21 du Code des Communes
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marchés, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 mars 1989

Tableau mis à jour le 23 juin 1995

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	• Dépot en Préfecture le
95/47 D.M.	15 mai 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme DELETOMBE, 11 rue du Plouich à Phalempin (59133) en vue de la fourniture d'une tondeuse à gazon de marque Deletombe modèle 25D 153 - 4M.	130.460 F.T.T.C.	22 mai 1995
95/48 D.M.	15 mai 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société STAMI, rue Thècle prolongée à Roubaix (59100) en vue de la réalisation du lot n° 3 : faux-plafonds, des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en maison pour l'emploi, rue du Faubourg des Postes à Lille.	30.633,19 F.T.T.C.	22 mai 1995
95/49 D.M.	15 mai 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société FLANDRE ARTOIS PEINTURE, 101 rue de Lille à Saint-André (59350) en vue de la réalisation du lot n° 4 peinture - revêtements de sols, des travaux de réhabilitation d'un bâtiment en maison pour l'emploi, rue du Faubourg des Postes à Lille.	251.372,36 F.T.T.C.	22 mai 1995
95/50 D.M.	19 mai 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail, prenant effet le 1er janvier 1995 pour une durée de neuf années, est passé avec l'Union Française de la Jeunesse, lui accordant la location de l'immeuble sis à Lille, 1 rue Macquart, à titre gratuit en échange de prestations de service rendues à la Ville par cette association.		1er juin 1995

95/51 D.M.	19 mai 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme SANTERNE, 23-25 rue du Dépôt à Arras (62000) en vue de la réalisation d'un réseau électrique pour l'alimentation du marché de plein air, place Hentgès à Lille-Hellemmes.	146.757,77 F.T.T.C.	1er juin 1995
95/52 D.M.	29 mai 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail, prenant effet le 1er janvier 1995, pour une durée de trois ans, est passé avec Melle Aïcha BELLOUFI, lui accordant la location d'un appartement à usage d'habitation de 80 m2, situé aux 1er et 2ème étages de l'immeuble communal, 51 rue du Faubourg des Postes à Lille.	Montant du loyer : 18.000 F révisable chaque année	8 juin 1995
95/53 D.M.	29 mai 1995	Urbanisme et Foncier	Un avenant au bail commercial, signé le 1er décembre 1992, est passé avec la Société « REGARD-PRESSE » qui succède aux droits de l'I.L.E.P. comme locataire d'une partie de l'immeuble communal 60 rue Sainte-Catherine à Lille.	Montant du loyer annuel : 42.718 F révisable à l'issue de chaque période triennale	8 juin 1995
95/54 D.M.	31 mai 1995	Urbanisme et Foncier	Un premier avenant au bail emphytéotique du 16 mai 1994, prenant effet le 1er janvier 1994, est passé avec le CAL-PACT en vue d'annexer une disposition supplémentaire à la clause « résiliation » en ce qui concerne l'obtention d'un prêt par le CAL-PACT.		
95/55 D.M.	31 mai 1995	Finances et Achats	Un premier avenant est passé au marché conclu avec la Société Génie Civil du Nord, Zone Industrielle du Plouvier à Templemars (59175) pour la réalisation des travaux d'aménagement du Palais Rameau, boulevard Vauban à Lille, en vue d'en porter le montant de 509.968,14 F à 528.706,94 F.T.T.C.		8 juin 1995
95/56 D.M.	6 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la SARL DS BATIMENT, 99 rue Paul Doumer à Loos (59120) en vue de la mise en sécurité des immeubles 36-38 rue Pierre Legrand et 2, rue Frémy à Lille.	227.712 F.T.T.C.	12 juin 1995

95/57 D.M.	8 juin 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société Concept Européen Informatique (C.E.I.), 19 rue de Chateaudun à Arras (62000) en vue de la mise à jour et de la maintenance téléphonique du logiciel de C.A.O. et D.A.O. « TOPDESIGN+ » utilisé par la Direction Générale des Services Techniques.	Redevance annuelle : 12.275,10 F.T.T.C.	13 juin 1995
95/58 D.M.	9 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec l'entreprise Jean LEFEBVRE, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92200) 11 boulevard Jean Mermoz et l'agence régionale à Loos (59160), 4ème avenue, Port Fluvial, en vue de l'aménagement du cheminement de la promenade du Préfet sur la plaine Winston Churchill à Lille.	449.999,24 F.T.T.C.	13 juin 1995
95/59 D.M.	9 juin 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme CHEMINEE SERVICE, 12 ter rue de Lens à Lille, en vue de la réfection de la couverture de l'école Quinet-Rollin, 56 rue du Marché à Lille.	247.594,11 F.T.T.C.	13 juin 1995
95/60 D.M.	9 juin 1995	Urbanisme et Foncier	La Ville s'engage à prendre en location à Mme HURIER, propriétaire, 2 emplacements de garage sis à Lille, 22 rue d'Haubourdin et ce rétroactivement à compter du 1er octobre 1994.	Montant du loyer mensuel par emplacement : 180 F	14 juin 1995
95/61 D.M.	13 juin 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction saisie à l'instance engagée par M. LOYEN tendant à obtenir - l'annulation de la décision portant mesures provisoires du Commissaire Central de Lille prise à son encontre le 20/12/85 préalablement à son internement au Centre Hospitalier spécialisé d'Armentières ; - la condamnation de la Ville au paiement, in solidum, avec l'Etat et le Ministre de l'Intérieur, d'une somme de 10.000 F au titre des frais irrépétibles par application de l'article L.8-1 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel.		

95/62 D.M.	15 juin 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à la double action préfectorale tendant à obtenir d'abord l'annulation partielle du mandat de paiement de mai 1994 émis par Monsieur le Maire de Lille en ce qui concerne l'octroi d'une I.F.T.S. aux directeurs territoriaux de classe exceptionnelle puis se rapportant au même objet l'annulation des mandats de paiements de juin à novembre 1994.		
95/63 D.M.	15 juin 1995	Finances et Achats	Une convention est passée avec la Société LA SCENOGRAPHIE LIMITED, 40 rue du Rhône à Genève (Suisse) en vue de la mise à disposition de l'Opéra de Lille d'une partie des décors nécessaires à l'organisation des représentations de l'Opéra L'Elixir d'Amour en mars 1995 à Lille.	300.000 F.H.T.	•

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/411

OBJET

Centre Hospitalier Régional
Conseil d'Administration -
Désignation des délégués
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 92/371 du 1er avril 1992 relatif aux Conseils d'Administration des établissements publics de santé stipule que les Conseils d'Administration des centres hospitaliers universitaires constituant des établissements publics communaux sont composés de 32 membres dont :

- « le Maire de la Commune ou son représentant désigné en son sein par le Conseil Municipal sur proposition du Maire, Président,
- trois membres du Conseil Municipal ».

La fonction d'administrateur est incompatible avec celles fixées par l'article L 714.3 du Code de la Santé Publique repris en annexe.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos représentants.

Ont été désignés : MM. BESSON, FREMAUX, Mme MATTIGHELLO

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/412

OBJET

Centre Communal d'Action Sociale -
Conseil d'Administration -
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 138 du Code de la famille et de l'aide sociale dont les dispositions ont été modifiées successivement par l'article 55 de la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 et par l'article 4 de la loi n° 86-972 du 19 août 1986, les Conseils d'Administration des centres communaux d'action sociale se composent :

- du Maire, Président

et en nombre égal

- de membres élus par le Conseil Municipal, en son sein,

- de membres nommés par le Maire pour une durée de quatre ans, leur mandat étant renouvelable, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre de membres composant ces conseils d'administration, fixé jusqu'à présent à douze pour les villes de plus de 100.000 habitants, peut, aux termes du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, être porté à quatorze.

Nous vous demandons de bien vouloir retenir cette possibilité et de procéder, en conséquence, à l'élection, selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste, des sept membres du Conseil Municipal qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lille.

Nombre d'inscrits :	59
Nombre de votants :	56
(dont procurations)	2
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	56

Ont été élus avec 56 voix : M. KANNER, Mme FILLEUL, M. DE SAINTIGNON, Mme WARDAVOIR, MM. SULMAN, CUCHEVAL; Mme MALLEVILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/413

OBJET

Crédit Municipal de Lille -
Conseil d'Orientation et de Surveillance
Représentation de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En vertu de la loi n° 92-518 du 15 juin 1992 relative aux Caisses de Crédit Municipal, les conseils d'orientation et de surveillance de ces organismes se composent :

- du Maire de la commune siège de l'établissement, Président de droit

et en nombre égal :

- des membres élus en son sein par le Conseil Municipal de la commune siège de l'établissement

- des membres nommés par le Maire de la commune siège de l'établissement en raison de leurs compétences dans le domaine financier ou dans le domaine bancaire.

Aux termes du décret n° 92/1294 du 11 décembre 1992, le nombre des membres du conseil d'orientation et de surveillance est arrêté par le Maire après avis du Directeur de la Caisse de Crédit Municipal. Ce chiffre a été fixé à 15.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir procéder à la désignation de vos sept représentants.

Ont été désignés : M. KANNER, Mme CAPON, MM. SABRE, PARGNEAUX,
Mme ROUGERIE, MM. DEGREVE, LESERRE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/414

OBJET

Société Anonyme d'Economie Mixte
du Lille-Olympique-Sporting-Club
Conseil d'Administration - Désignation
des représentants du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 78/4039 du 29 juin 1978, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville de Lille à la Société d'Economie Mixte Sportive du L.O.S.C. pour le Développement et la Pratique du Football Professionnel.

Aux termes des statuts de cette société, le Conseil d'Administration est composé de douze membres dont cinq membres du Conseil Municipal.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos cinq représentants.

Ont été désignés : MM. ROMAN, CACHEUX, BURIE, BARBAROSSA, BIENVENU

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/415

OBJET

SAEM EURALILLE

Désignation des représentants du
Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 novembre 1989, le Conseil Municipal a adopté les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte chargée des études et de la réalisation du Centre International d'Affaires, transformée depuis 1990 en Société Anonyme d'Economie Mixte EURALILLE.

Le nombre de sièges attribués à la Ville de Lille, fixé à l'origine à 5, a été ramené à 4 lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juin 1992 puis à 3 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 1993.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos trois représentants dont un membre appelé à siéger également aux Assemblées Générales.

Ont été désignés : M. MAUROY, Mmes AUBRY, DA SILVA

Mme AUBRY étant mandatée pour siéger aux
assemblées générales.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/416

OBJET

Société d'Economie Mixte
de Gestion de Lille Grand Palais
Désignation des représentants
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/412 du 10 octobre 1994, vous avez confirmé la décision de création de la Société d'Economie Mixte de Gestion de Lille Grand Palais et adopté les statuts de cette société.

Aux termes de l'article 14 desdits statuts, la Ville de Lille dispose de sept sièges au sein du Conseil d'Administration.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos sept représentants, dont un membre appelé à siéger également aux Assemblées Générales.

Ont été désignés : M. MAUROY, Mme AUBRY, M. ROMAN, Mme DA SILVA,
MM. BROCHEN, DEGREVE, SINAGRA

Mme DA SILVA étant mandatée pour siéger aux
assemblées générales.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/417

OBJET

Composition de la Commission
d'Appel d'Offres - Désignation
des membres du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article 279 du Code des Marchés Publics dispose que dans les communes de 3.500 habitants et plus, la Commission d'Appel d'Offres, présidée par le Maire ou son représentant, est composée de cinq membres du Conseil Municipal, élus par celui-ci à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi que de cinq suppléants élus suivant les mêmes modalités.

Il convient, par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, de procéder à la désignation de vos nouveaux représentants au sein de cette instance.

Nombre d'inscrits :	59
Nombre de votants :	56
(dont procurations)	2
Bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	56

Ont été élus avec 56 voix :

M. VALLANT, représentant de Monsieur le Maire

Titulaires : MM. BURIE, PARGNEAUX, DEMAILLE, DEGRIEVE, DECOCQ
Suppléants : Mme FILLEUL, M. MARCHAND, Mme ROUGERIE,
M. BARBAROSSA, Mme DANGREAUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/418

OBJET

Syndicat Intercommunal
Lille-La Madeleine (S.I.L.I.L.A.M.)
Représentation de la Ville
au Comité d'Administration

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 23 mai 1972, le Conseil Municipal a décidé la création et adopté les statuts du Syndicat Intercommunal de Lille-La Madeleine chargé de réaliser et de gérer un ensemble sportif implanté sur des terrains sis à la Madeleine.

Conformément aux statuts et aux articles L.163-5 et L. 163-6 du Code des Communes, nous vous demandons de procéder à l'élection de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour siéger au Comité d'Administration du Syndicat.

Ont été désignés :

Titulaires : MM. BESSON, BURIE, FLORENCE, Mme DANGREUX

Suppléants : MM. MARCHAND, REUX, BARBAROSSA, MORTREUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/419

OBJET

Syndicat Intercommunal de Création
et de Gestion de la Fourrière pour
animaux errants de Lille et ses environs
Représentation de la Ville au Comité Syndical

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 83/2/24 du 26 mars 1983, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la Ville au Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, qui a pour objet d'assurer les obligations des communes concernant la capture, la garde et l'abattage des animaux errants.

Selon l'article 6 de ses statuts, le syndicat est administré par un comité composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de chaque commune.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir procéder à la désignation de ces deux membres.

Ont été désignés :

Titulaire : M. DEBIEVE

Suppléant : M. ROUGERIE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/420

OBJET

Syndicat Intercommunal de Réalisation
et de Gestion de terrains d'accueil
pour Nomades de Lille et ses environs
Représentation de la Ville
au Comité Syndical

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 85/411 du 8 novembre 1985, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville de Lille au Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de terrains d'accueil pour Nomades de Lille et ses environs et adopté les statuts aux termes desquels chaque commune est représentée au Comité par deux délégués.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation de vos deux délégués.

Ont été désignés : MM. CALONNE, ROUGERIE

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995
N° 95/421

OBJET

Syndicat Intercommunal d'Etablissement
et d'Exploitation du Réseau Câblé
de l'Agglomération de Lille -
Représentation de la Ville
au Comité Syndical

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°86/179 du 26 juin 1986, le Conseil Municipal a décidé la participation de la Ville de Lille au Syndicat Intercommunal d'Etablissement et d'Exploitation du Réseau Câblé de l'Agglomération de Lille.

Selon l'article 6 des statuts, chaque commune adhérente est représentée au sein du Comité par deux membres de droit et par un membre supplémentaire par tranche de 30.000 habitants au moins.

La Ville de Lille dispose, en conséquence, compte tenu du chiffre de sa population, de 7 sièges.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir désigner vos sept délégués.

Ont été désignés : M. CACHEUX, Mme CHARLES, M. MARCHAND, Mme DAVIDT,
MM. ROUGERIE, DEGREVE, MORTREUX

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995
N° 95/422

OBJET

Syndicat Intercommunal à vocation
unique pour l'étude, la création,
la promotion, l'aménagement et la gestion
du Centre de Loisirs du « Camp Français »
Représentation de la Ville au Comité Syndical

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille a décidé, par délibération du Conseil Municipal du 8 juin 1990, d'adhérer au Syndicat Intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du Centre de Loisirs du « Camp Français ».

Aux termes de l'article 5 des statuts de ce syndicat, la Ville dispose de cinq sièges en qualité de titulaire et de cinq sièges en qualité de suppléant.

Par suite du renouvellement de l'Assemblée Communale, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein du Comité Syndical.

Ont été désignés :

Titulaires : MM. BESSON, PARGNEAUX, SELLANI, DEGREVE, LABBEE

Suppléants : MM. REUX, MARCHAND, Mmes ROUGERIE, HENAUT, DANGREAU

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995
N° 95/423

OBJET

Conseil Communautaire
Désignation des délégués
du Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'article 80 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a réformé le mode de répartition des sièges entre les communes au sein des conseils des Communautés Urbaines afin d'assurer à toutes les communes membres une représentation directe par au moins un délégué, quelle que soit leur taille.

Une fois le premier siège attribué, les autres sièges sont répartis selon la méthode de la répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

Ce mode de calcul doit se traduire par l'attribution pour la Ville de Lille de vingt sièges.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir désigner vos délégués par vote secret, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, la répartition des sièges entre les listes étant opérée selon les règles de la représentation à la plus forte moyenne.

Inscrits : 59
Votants : 56
dont procurations 2
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 56

Sont élus délégués du Conseil Municipal à la Communauté Urbaine de Lille, ayant obtenu 56 voix :

MM. MAUROY, DEROSIER, Mme AUBRY, MM. ROMAN, CACHEUX, PARGNEAUX, MUTEZ, FREMAUX, VAILLANT, ROUGERIE, DEMAILLE, LENGLET, BARBAROSSA, FLORENCE, CUCHEVAL, BIENVENU, RICHIR, SINAGRA, DECOCQ, BERNARD

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/424

OBJET

Implantation de la Faculté de Droit à Moulins
Modification du plan de financement

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Le plan de financement annexé à la convention financière signée avec l'Etat et relative à la construction de la nouvelle Faculté de Droit prévoyait, entre autres, un financement de 30 MF par le FEDER.

Les négociations menées par l'Etat avec le FEDER n'ayant pu être concrétisées, l'Etat nous propose de substituer à ces 30 MF de FEDER, 27,3 MF venant du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) complété par 2,7 MF du FEDER au titre du traitement des friches industrielles.

Nous vous demandons d'accepter un nouveau plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention du 8 septembre 1994.

Nouveau Plan de Financement

Dépense totale (construction plus charge foncière) 271 MF

Financement :

- ETAT	90,3 MF
- FEDER	2,7 MF
- REGION	60,0 MF
- CUDL	67,0 MF
- Ville :	20,0 MF
- charge foncière	31,0 MF
TOTAL :	271 MF

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995
N° 95/425

OBJET

Implantation de la Faculté de Droit à Moulins
Aménagement des espaces publics
Demande de subvention

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la reconquête des friches Le Blan en vue de l'accueil de la nouvelle Faculté de Droit, un retraitement des espaces publics a été nécessaire. En particulier, les rues Froissart et Buffon ont été déclassées pour permettre l'aménagement d'un espace public à dominante végétale, constitué d'un parc central et de cheminements piétonniers, dont certains couverts.

Cet ensemble d'espaces sera largement ouvert au public et assurera les liaisons indispensables entre la station de métro Porte de Douai et la Place Déliot.

Le coût de ces aménagements est de 4 500 000 F.

Nous vous demandons :

- de confirmer votre accord sur ces aménagements,
- de solliciter de la Région et de l'Etat, au titre de la « Politique de la Ville », les subventions à hauteur de 1 500 000 F,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/426

OBJET

Opéra, place du Théâtre
Mise en valeur par la Lumière
Marché sur Appel d'Offres Ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/654 du 19 Décembre 1994, vous avez autorisé la
passation d'une convention de partenariat entre E.D.F. - G.D.F. Services Lille Métropole
et la Ville de Lille, pour une première phase de travaux de mise en valeur par la Lumière
de la façade de l'Opéra, place du Théâtre.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à lancer
un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296 - 298 à 300 du
Code des Marchés Publics, en vue de réaliser ces travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/427

OBJET**Exercice des mandats locaux :
Indemnités de fonction, fixation des taux**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En application de la loi n° 92-108 du 3 Février 1992, il appartient au Conseil municipal de fixer le régime indemnitaire des élus municipaux, compte tenu, d'une part, des délégations confiées à certains de ses membres, et, d'autre part, des dispositions relatives au plafonnement des indemnités des élus locaux définies par l'article L 123-4-II du Code des Communes.

Aux termes de la loi, le Maire, les Adjoints, et les Conseillers municipaux délégués peuvent bénéficier d'indemnités de fonction dont le montant total doit s'inscrire dans le cadre d'une enveloppe globale calculée sur la base des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints.

Ces indemnités sont calculées par référence au traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique (montant annuel, 260 116 francs, en vigueur depuis le 1er Mars 1995) et selon un barème établi en fonction de l'importance de la population.

En application de cette règle, l'indemnité de référence servant de base au calcul de l'enveloppe devrait s'élever à 90 % de 260 116 francs.

Cependant, la Ville ayant bénéficié au cours de l'un des trois derniers exercices, de la dotation de solidarité urbaine, il convient, en vertu de l'article L. 123-5 (alinéa 5) du Code des Communes de prendre en compte le pourcentage de la strate démographique supérieure, soit 95 %.

Le calcul de l'enveloppe s'effectue donc comme suit :

Indemnité du Maire	$260\,116 \times 95\%$	= 247 110,20
Indemnité des Adjoints :	$123\,555,10 \text{ francs} \times 17 \text{ Adjoints}$	= 2 100 436,70
(Villes de plus de 100 000 habitants		soit
50 % de l'indemnité du Maire)		2 347 546,90

La loi dispose en outre que les Conseils Municipaux des villes chefs-lieux de département peuvent décider de majorer les indemnités de fonction de 25 % (articles L.123-5, alinéa 1 et R 123-2 du Code des Communes).

L'enveloppe à répartir entre le Maire et les élus ayant reçu délégation peut donc s'élever à :

$$2\,347\,546,90 \text{ francs} \times 1,25 = 2\,934\,433,63$$

Au titre de l'article 18 de la loi, les Conseillers Municipaux des villes de plus de 100 000 habitants peuvent percevoir des indemnités correspondant à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ces indemnités peuvent être également majorées de 25 %. Elles n'entrent pas en compte dans le calcul de l'enveloppe à répartir entre le Maire et les Elus ayant reçu délégation et sont, en vertu du nouvel article L.123-6 du Code des Communes, cumulables, s'agissant des Conseillers Municipaux délégués, avec les indemnités octroyées dans le cadre d'une délégation de fonctions.

Nous vous demandons de décider d'appliquer les majorations prévues par la loi et de fixer comme suit le montant des indemnités mensuelles de fonction à allouer à chacun des membres du Conseil municipal et de la Municipalité de la Commune Associée d'HELLEMMES.

Ces indemnités, dont le montant est exprimé en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique, seront revalorisées en même temps que les traitements de la fonction publique.

Monsieur Pierre MAUROY, Maire de la Ville de LILLE, dans le cadre de l'enveloppe, perçoit une indemnité mensuelle de 19 286,74 francs et a décidé en application de l'article L 123-4-II du Code des Communes de procéder à l'écrêtement partiel de son indemnité à hauteur de 13 516,93 francs en faveur de certains Conseillers municipaux de Lille à qui il a délégué une partie de ses fonctions.

En conséquence, l'indemnité de Monsieur le Maire est ramenée à 26,62 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, soit mensuellement, 5 769,81 francs actuellement à compter du 25 juin 1995.

**Dans le cadre de
l'enveloppe
(au titre de la
délégation de
fonctions)
à compter du
29 Juin, date à
laquelle ces élus ont
reçu leur délégation**

**Hors enveloppe
(au titre de
l'indemnité de
fonctions)
à compter du
18 Juin 1995**

Mesdames et Messieurs les Adjoints
délégués AUBRY, ROMAN, FALISE,
DEGREVE, CACHEUX, FLORENCE,
BUFFIN, KANNER, CUCHEVAL,
PARGNEAUX, DEMAILLE, CAPON,
ROUGERIE Daniel, DEBEYRE, BESSON,
DE SAINTIGNON, DAVIDT

38,22 % du
traitement afférent
à l'indice terminal
de la fonction
publique, soit,
actuellement,
8 284,69 francs
mensuellement

	Dans le cadre de l'enveloppe (au titre de la délégation de fonctions) à compter du 29 Juin, date à laquelle ces élus ont reçu leur délégation	Hors enveloppe (au titre de l'indemnité de fonctions) à compter du 18 Juin 1995
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux délégués : BROCHEN, MUTEZ, FREMAUX, FILLEUL, SELLANI, VAILLANT, SULMAN, DA SILVA, WARDAVOIR, BURIE, BARBAROSSA, SABRE, ROUGERIE Marie-Thérèse, CALONNE, REUX, MARCHAND, DELGRANGE, HENAUT, ESCANDE, CHARLES, DEBIEVE, STANIEC	17,70 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, soit, actuellement, 3 836,80 francs	7,5 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, compte tenu de la majoration de 25 % mentionnée plus haut, soit, actuellement, 1.625,73 francs mensuellement.
Monsieur FREMAUX, Conseiller Municipal délégué, bénéficie, en outre, d'une partie de l'écêtement de l'indemnité de Monsieur le Maire, à raison de :	32,37 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, soit, actuellement, 7 016,93 francs	
Madame DAVIDT, Adjoint, bénéficie également d'une partie de l'écêtement de l'indemnité de Monsieur le Maire, à raison de :	29,99 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, soit, actuellement, 6 500 francs	
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux : MATIGHELLO, RENAR, LENGLET, DECOCQ, SAVOYE, RICHIR, SINAGRA, BIENVENU, DAVAL, BAERT, DANGREAU, MALLEVILLE, LABBEE, LESERRE, MORTREUX, LANG, BERNARD, COOLZAET		7,5 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, compte tenu de la majoration de 25 % mentionnée plus haut, soit actuellement 1 625,73 francs mensuellement

Toutefois, il est précisé que les Adjoints au Maire de LILLE percevront du 18 Juin 1995 au 28 Juin 1995, l'indemnité de Conseiller Municipal égale à 7,5 % du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Pour la Commune Associée d'HELLEMMES

Les Adjoints au Maire de la Commune Associée d'HELLEMMES, en application de l'article 25 modifié et de l'article 66 de la loi n° 82-1169 du 31 Décembre 1982, peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction au maximum égale à celle prévue pour les Conseillers municipaux de Lille : Mesdames BRUNEL et REDLICH, Messieurs BOUCHER, SALLE et THIERY

Monsieur le Maire délégué de la Commune Associée d'HELLEMMES, Bernard DEROSIER qui perçoit une indemnité maximale correspondant à l'exercice effectif des fonctions de Maire d'une commune de 10 000 à 20 000 habitants (55 % de l'indice brut terminal, soit 11 921,99 francs) a décidé, en application de la règle de limitation du cumul des indemnités, de procéder à l'écêtement total de son indemnité de Maire en faveur de ses adjoints qui ne sont pas Conseillers municipaux de Lille : Madame BRUNEL, Messieurs SALLE et THIERY

Madame BRUNEL, Messieurs SALLE et THIERY bénéficieront d'un tiers de la part de l'indemnité écâtée du Maire délégué soit :

11 921,99

3

7,5 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, compte tenu de la majoration de 25 % mentionnée plus haut, soit, actuellement, 1 625,73 francs mensuellement à compter du 3 Juillet 1995.

18,33 % du traitement afférent à l'indice terminal de la fonction publique, soit, actuellement, 3 974,00 francs mensuellement à compter du 3 Juillet 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/438

OBJETMotion contre la reprise des essais
nucléaires

La décision annoncée par le Président de la République de reprendre les essais nucléaires a suscité une profonde émotion en France et dans le monde et provoque de nombreuses réactions d'inquiétude, d'indignation ou d'hostilité à l'égard de notre pays.

Cette décision prise sans la moindre consultation du Parlement français constitue une grave rupture unilatérale de moratoire sur les essais nucléaires et contredit les engagements solennels que la France a souscrit le 11 mai dernier au côté de 177 autres Etats engagés dans le traité de non prolifération de l'arme nucléaire.

Notre Conseil Municipal réuni ce jour demande instamment au Chef de l'Etat de renoncer à ces essais qui mettraient en cause la sécurité et l'audience internationale de notre pays.

En ce 50ème anniversaire d'Hiroshima la France s'honorerait en montrant l'exemple dans la voie du désarmement et en utilisant les milliards de francs ainsi préservés pour solutionner les questions, cruciales pour les peuples, de l'emploi, de l'éducation, du logement, de la santé.

Le Conseil Municipal envisage une initiative symbolique le 6 août 1995, jour anniversaire du bombardement d'Hiroshima. Il demande à la population de soutenir ses initiatives en faveur du désarmement, de la Paix, de la promotion humaine.

ADOPTÉE à la majorité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/428

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Subvention à l'association « Solidarité de Fives-Lille »

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions de prévention, le Comité Local de Prévention de la Délinquance d'Hellemmes, en sa séance du 30 Juin 1994 a adopté un projet de séjour dans l'Oise les 27 et 28 Août 1994 pour un groupe de jeunes Hellemmois accueilli au centre de vacances 9 rue de Caulmont à Le Meux dans l'Oise.

Les frais d'hébergement et de restauration se sont élevés à 4 525,00 Frs.

Nous vous demandons, en accord avec avec le Comité de Prévention de la délinquance d'Hellemmes, de verser une subvention correspondante à l'association « La Solidarité de Fives-Lille ».

La dépense sera prélevée au chapitre 942/22 article 657 renforcé par un virement de crédits prélevé au chapitre 942/22 article 609.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/429

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Coopérative de l'Ecole Edouard HERRIOT

Organisation d'un déplacement culturel

Octroi d'une subvention

Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Madame Edith FRANCOIS, Professeur des Ecoles à l'Ecole HERRIOT de la Commune Associée d'HELLEMMES, a organisé un déplacement de sa classe de CE1/CE2 à Arques et Saint Omer, afin de visiter en bateau le Marais Audomarois, les canaux, avec passage d'une écluse et l'ascenseur à bateaux des Fontinettes, puis le Musée Henri Dupuis à Saint Omer.

En raison de l'intérêt culturel évident de ce déplacement, nous vous demandons, sous réserve de l'accord du Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, qui se réunira le 10 juillet 1995, d'autoriser l'octroi d'une subvention de 500,00 F à la coopérative scolaire de l'Ecole HERRIOT.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 944.9 « Autres oeuvres sociales scolaires » article 657 « Subventions », renforcé d'une somme de 500,00F prélevée au chapitre 943.1 « Enseignement du 1er degré » article 633 « Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/430

OBJET

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Pionniers de France - Groupe d'Hellemmes
Organisation d'un camp national de vacances
Octroi d'une subvention
Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Pionniers de France, Groupe d'Hellemmes, organisent un camp national de vacances du 2 au 25 juillet 1995 à PLESTIN LES GREVES en Bretagne, pour des enfants âgés de 6 à 15 ans, avec pour activités la découverte du milieu environnant, camping, baignades, activités en bord de mer et randonnées pédestres.

En raison du caractère social et pédagogique d'une telle organisation, nous vous demandons, sous réserve de l'accord du Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes qui se réunira le 19 juillet 1995, d'octroyer une subvention de 7.000,00 F aux Pionniers de France.

La dépense sera prélevée sur le chapitre 944.5 « Colonies de vacances » article 657 « Subventions », renforcé de la somme de 7.000,00 F prélevée au chapitre 943.1 « Enseignement du 1er degré » article 645 « Autres prestations au bénéfice de tiers ».

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/431

OBJET

Dotations complémentaires et nouvelles. Exercice 1995
Décision modificative n° 3

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

L'exécution budgétaire de 1995 nécessite l'inscription de nouvelles charges couvertes par le remploi de recettes correspondantes, au niveau de la section d'investissement.

En voici le détail :

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
903.9	232 496	Lille Grand Palais. Construction	7.000.000,00	
	1059 496	Lille Grand Palais. Construction. Subvention du F.E.D.E.R		7.000.000,00
	232 496	Opération résultant du transfert du droit à déduction de T.V.A	61.000.000,00	
	232 496	à la S.A.E.M Lille Grand Palais et récupération auprès de celle-ci d'un montant de T.V.A. équivalent		61.000.000,00
		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	68.000.000,00	68.000.000,00

Nous vous proposons de bien vouloir procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre de la décision modificative n° 3.

ADOPTÉE à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/432

OBJET

Crédit Municipal de Lille
Exonération de la Taxe Professionnelle
Renonciation

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 71/3010 du 25 juin 1971, le Conseil Municipal de Lille a décidé d'accorder l'exonération totale de taxe professionnelle (alors contribution des patentes) au Crédit Municipal de Lille en fonction de l'article 12 de la loi de Finances rectificative n° 70/1283 du 31 décembre 1970.

Par lettre en date du 18 mai 1995, le Président du Crédit Municipal de Lille a informé Monsieur le Maire de Lille que le Conseil d'Orientation et de Surveillance de cet établissement public avait décidé en sa séance du 19 avril de ne plus solliciter l'exonération du paiement de cette taxe.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte de cette demande de renonciation qui annule pour l'avenir les effets de la délibération n° 71/3010.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Seance du 3 juillet 1995
N° 95/433

OBJET

Budgets primitif et supplémentaire (reports)
Transferts de crédits. Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

Nous vous prions de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 1

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 9 232 K11	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIES DE QUARTIERS. TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION	901 5 235 L13	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS AMENAGEMENT ET RENOVATION DE PLACES, SQUARES, AIRES DE VERDURE, ETC....	52.000,00
903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	3.131,00
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	6.000,00
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION	19.596,00
909 232 B8	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. TRAVAUX DE REFECTION ET AMENAGEMENTS DIVERS	900 9 232 2B	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. TRAVAUX D'AMENAGEMENT	20.000,00
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	922 2125 J10	OPERATIONS IMMOB. ET MOBILIERES HORS PROG. ACQUISITION D'IMMEUBLES	700.000,00
TOTAL INVESTISSEMENT				800.727,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/06/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS HELLEMES	18.931,55
932 05 609	ATEL. DE REPAR. ET TRANSPORTS AUTOMOBILES AUTRES FOURNITURES	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	490,00
932 210 6341	BATIMENTS COMMUNAUX EAU	945 12 6341	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS, STADES MUNI. EAU	300.000,00
936 22 609	CIRCULATION AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER, MATERIEL, EQUI- PEMENT. MODERNISATION	3.100,00
936 22 609	CIRCULATION AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL EQUIPEMENT	26.900,00
940 11 664	ELECTIONS ET REFERENDUMS FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	57.897,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	500,00
940 230 6314	INFORMATION MUNICIPALE ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	423,17

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/06/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 3

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 230 657	INFORMATION MUNICIPALE SUBVENTION AU CLUB DE LA PRESSE	940 230 6629	INFORMATION MUNICIPALE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	5.000,00
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS REALISANT DES ECHANGES	10.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	166,00
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL EQUIPEMENT	13.307,04
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	350,00
943 5 645	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	903 1 2142 FX	ECOLES DU PREMIER DEGRE DIVERS BATIMENTS SCOLAIRES. ACQUISITION DE MOBILIER ET MATERIEL	40.000,00
945 12 609	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS. STADES MUNI. AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.551,62

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/06/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 12 6310	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS. STADES MUNI. ENTRETIEN DE TERRAINS	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	200,00
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	925,00
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	2.500,00
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	3.015,00
945 230 609	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	325,00
945 241 660	CONSERVATOIRE DIFFUSION ANIMATION FETES ET CEREMONIES	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	1.079,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS	945 280 6620	ACTIVITES CULTURELLES FRAIS D'IMPRESSION	25.000,00
951 22 637	SERVICE DE DESINFECTION TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	955 4 644	AIDE SOCIALE AUX MALADES HONORAIRES MEDICAUX ET FRAIS PHARMACEU- TIQUES	40.000,00

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
951 66 630	CLUBS DE PERSONNES AGEES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	955 5 6629	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	15.000,00
955 5 657	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SUBVENTION AU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL	951 66 609	CLUBS DE PERSONNES AGEES AUTRES FOURNITURES	4.000,00
955 9 609	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	44.500,00
955 9 660	AUTRES AIDES SOCIALES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00
955 9 6629	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.155,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL EQUIPEMENT	44.921,90
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 12 6629	TERRAINS ET SALLES DE SPORTS. STADES MUNI. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	2.177,50

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 22/06/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTION A L'ASSOCIATION A.C. AGIR CONTRE LE CHOMAGE	22.500,00
964 2 657	LOGEMENT SUBVENTIONS	932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	20.000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				709.914,78
TOTAL BUDGET				1.510.641,78
932 210 6314	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER - HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES - LILLE	240,00
932 22 609	BATIMENTS SCOLAIRES AUTRES FOURNITURES - HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES - LILLE	1.174,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				1.414,00
TOTAL BUDGET				1.414,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 280	Activités culturelles	245 280	Activités culturelles	97.000,00
6629	Autres prestations de service	657	Subvention à l'Association pour la promotion de l'Archéologie Nord - Pas-de-Calais	

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/434

OBJET

Quartier du Vieux-Lille

Versement du solde de l'aide
financière à l'Association Monac 1
pour la réalisation et la diffusion
de la deuxième série vidéo "Voisins-
chroniques du Vieux-Lille"

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 94/695 du 19 décembre 1994, vous avez décidé le versement de la somme de 7 500 F correspondant à la première moitié de l'aide financière accordée par le Conseil de quartier du Vieux-Lille à l'Association Monac 1 pour la réalisation et la diffusion de la deuxième série vidéo "Voisins-Chroniques du Vieux-Lille".

La série étant maintenant réalisée, le solde de l'aide peut désormais être versé à l'association sus visée conformément à la décision du Conseil de quartier du Vieux-Lille exprimée lors de sa séance du 18 mars 1993 confirmée le 17 novembre 1994.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir décider le versement de la deuxième moitié de l'aide soit 7 500 F à l'Association Monac 1.

Cette somme sera imputée sur la dotation des crédits décentralisés alloués au Vieux-Lille à l'article 657 du chapitre 940-210 Relations Publiques-Subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/435

OBJET

Musée des Beaux-Arts
Avenant à la convention du
2 octobre 1987 concernant le
dépôt de Plans en Relief classés
Monuments Historiques

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La convention signée le 2 octobre 1987 entre la Ville et le Ministère de la Culture, prévoyait la présentation de l'ensemble des 19 Plans-Relief du Nord/Pas-de-Calais, de Belgique et des Pays-Bas, mis en dépôt, par l'Etat, dans le futur Palais des Beaux-Arts rénové, présentation qui devait intervenir après une restauration légère de ces objets classés.

Etant donné d'une part, que des contraintes techniques liées au bâtiment ne permettent, finalement, de présenter que 16 Plans-Relief, et d'autre part, que des éléments nouveaux sont intervenus dans la restauration de ces maquettes grâce à l'apparition de la technique de nettoyage au laser, absolument indispensable pour une présentation optimale, en conséquence, nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, réunie le 16 Mars 1995, de bien vouloir :

- accepter le principe d'une telle modification et les conséquences qui en découlent ;
- autoriser la signature de cet avenant ci-joint destiné à intervenir entre les partenaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 1995

N° 95/436

OBJET

Monuments Historiques
Palais RIHOUR -
Expertise de la stabilité -
Restauration des vitraux -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En réunion de la Commission d'Action Culturelle et des Beaux-Arts du 9 mai 1995, les Commissaires avaient rappelé la nécessité d'engager une étude sur l'état général du Palais RIHOUR.

Afin de répondre à cette réserve, le Directeur Régional des Affaires Culturelles a sollicité l'avis de l'Inspection Générale qui va réaliser cette expertise. Par ailleurs, soucieuse de ne pas retarder plus avant la programmation des travaux à réaliser sur l'édifice, la D.R.A.C. nous propose d'entamer la restauration des vitraux, proposition agréée par Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Nord.

Le coût de l'expertise et de la restauration des vitraux se monte à 300.000 Francs T.T.C. dont Etat et Mécénat 189.700 Francs, Ville 110.300 Francs.

(Les travaux de repose de ces vitraux, de restauration de l'escalier et de l'oratoire, ainsi que ceux éventuels à réaliser sur la stabilité seront, quant à eux, effectués selon le plan de programmation et de financement ci-joint qui fera l'objet, en temps opportun, d'une présentation technique et financière précise).

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- vous prononcer sur la réalisation, en 1995, de l'expertise sur la stabilité, de la restauration des vitraux, en déléguant la maîtrise d'oeuvre à la D.R.A.C. ;

- prévoir pour ce faire, l'inscription au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours, de la quote-part de la Ville, soit 110.300 Francs.

ADOPTÉE à l'unanimité

Seance du 5 juillet 1995

N° 95/437

OBJETMonuments HistoriquesEglise St MauriceTravaux chevet etmassif occidental

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 95/328 du 29 mai 1995, le Conseil Municipal décidait le principe de restauration d'une partie du chevet, des terrasses des sacristies et de la petite sacristie sud de l'église St Maurice, pour un montant T.T.C. de 2.4 MF dont 63,25 % à la charge de l'Etat et du Département.

L'étude préalable étant achevée, l'exécution des travaux prévus sur le chevet peut débuter.

En continuité, le Directeur Régional des Affaires Culturelles propose à la Ville de se prononcer sur le :

- démarrage, en fin 1995, des travaux sur le massif occidental (flèche) et l'engagement des crédits de l'Etat à 100 % pour un montant de 1,770 MF (étude préalable achevée pour septembre 1995).

L'avantage de cette programmation consiste à réaliser sur le chevet les travaux qui sont prêts à être exécutés et à démarrer, à quelques mois d'écart, le programme concernant le massif occidental (flèche et façade) dont la réalisation s'étendra sur 3 ans. En 1996, la Ville poursuivrait ce programme en le finançant à 100 % pour un montant de 1 MF environ.

Le croisement des financements Etat et Ville interviendrait à nouveau en 1997.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir décider :

. pour ce qui concerne la 1ère tranche de restauration du chevet, l'inscription de la quote part de la Ville au budget supplémentaire de l'exercice en cours, soit une somme de 0,882 MF pour 1995 .

. le démarrage des travaux sur le massif occidental (flèche et façade en décembre 1995)

. l'acceptation du plan de réalisation et de financement pluri-annuel ci-joint.

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille - Service Reprographie